



# TARIFICATION

## Collège

### 2017/2018



Nous vous remercions d'avoir choisi Saint Joseph pour la scolarité de votre enfant. Comme pour tout établissement privé catholique, la bonne gestion financière ne peut se passer de votre participation. En effet, les fonds publics assurent une partie des frais de fonctionnement de l'établissement, mais ils ne contribuent pas aux investissements.

L'organisme de gestion de Saint Joseph a, pour objectif, d'offrir aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative, des locaux et des outils de travail adaptés à la vie et aux normes actuelles. C'est pourquoi, nous poursuivons notre programme d'investissement qui permet d'envisager sereinement l'avenir.

Nous comptons sur votre contribution pour tous ces projets. *Toutefois, si cela est un effort trop important pour vous ou si la remise d'une copie de l'avis d'imposition vous pose problème, n'hésitez pas à rencontrer la direction.*

L' O.G.E.C.

LA DIRECTION

### CONTRIBUTION DES FAMILLES

#### Pour déterminer votre participation familiale, par ENFANT et par MOIS.

Vous prenez sur votre avis d'imposition 2016 sur les revenus de l'année 2015

**Le revenu fiscal de référence : R**

\*\*\*\*\*

1. Ensuite vous déterminez votre nombre de parts **N** d'après le tableau suivant

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	Ajoutez 1 part par enfant supplémentaire
Nombre de parts = <b>N</b>	3	4	5	6	

2. Pour calculer votre Quotient Familial vous divisez R par **N** = **QUOTIENT FAMILIAL**

3. PUIS VOUS DETERMINEZ LE TARIF EN FONCTION DU TABLEAU CI-APRES

TARIF PAR ENFANT AU COLLEGE SAINT JOSEPH			
TARIF	QUOTIENT FAMILIAL	CONTRIBUTION MENSUELLE	
		Classes : 3è - 4è - 5è	Classe : 6è
		Total	Total
A	moins de 3 493€	34,20 €	27,00 €
B	de 3 493€ à 5 170€	45,60 €	38,10 €
C	de 5 170€ à 7 079€	60,00 €	52,20 €
D	de 7 079€ à 9 114€	66,60 €	59,40 €
E	de 9 114€ à 11 715€	78,30 €	71,40 €
F	de 11 715€ à 14 106€	85,80 €	78,60 €
G	plus de 14 106€	96,00 €	89,40 €

**REDUCTION** : Maximum Tarif B pour le 3ème enfant et gratuité à partir du 4ème enfant scolarisé à St Joseph.

Joindre une photocopie de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de l'année 2015. Si vous ne le souhaitez pas, le tarif « G » sera appliqué.

Vous recevrez une **facture annuelle au mois d'octobre**. Trois possibilités de règlement : soit en **10 fois** par prélèvement vers le 05 de chaque mois, soit en **3 fois** par chèques bancaires, virements ou espèces (au 10 novembre, 10 mars et 10 juin) ou enfin **au comptant** à réception de facture par chèque bancaire, virement ou espèces. Ces renseignements sont à reporter sur la fiche comptable dans le dossier d'inscription.

# Contribution des familles,

## Assurance Scolaire :

L'établissement souscrit une assurance scolaire et extra-scolaire pour les élèves scolarisés à St Joseph auprès de la Mutuelle St Christophe. Il n'est donc pas nécessaire de souscrire une autre assurance scolaire. (voir ci-joint la notice explicative de la Mutuelle Saint-Christophe).

## Droits d'inscription : 70€

Cette somme est demandée pour couvrir les frais de dossier lors de l'inscription et sera déduite sur la facture. Toutefois en cas d'annulation, ces droits d'inscription resteront acquis à l'établissement.

## AUTRES PRESTATIONS PROPOSEES ET FACTUREES

### RESTAURATION SCOLAIRE : 2 formules vous sont proposées.

#### Formule 1 : ELEVES DEMI- PENSIONNAIRES

Cette prestation est portée sur la facture sous la forme d'un forfait mensuel en fonction du nombre de repas consommés par semaine :

- 90,00€ pour 5 jours/semaine	- 73,00€ pour 4 jours/semaine
- 55,00€ pour 3 jours/semaine	- 37,50€ pour 2 jours/semaine
- 20,00€ pour 1 jour/semaine	

Prix réduit à partir du 3ème enfant et plus : 40% de réduction sur le forfait annuel de restauration.

#### Formule 2 : ELEVES EXTERNES

Il est toujours possible de déjeuner exceptionnellement au self. Le coût du repas est de **6.50 €uros**. Dans ce cas, l'achat d'un (ou plusieurs) repas se fait impérativement auprès du bureau de Vie Scolaire avant le passage au self.

☛ **ATTENTION ! Le régime de restauration est choisi pour l'année. Aucun changement ne sera accepté en cours d'année, sauf cas de force majeure (déménagement, perte d'emploi...)**

**ETUDE** : les LUNDIS – MARDIS – JEUDIS et VENDREDIS de 16h50 à 18h15, une étude surveillée est assurée. **18€ mensuel pour 1 à 2 jours par semaine ou 30€ mensuel pour 3 à 4 jours par semaine. Nous rappelons que tout mois commencé est dû.**

### LIVRES ET FOURNITURES :

- **Les livres sont prêtés gratuitement et remis aux élèves le jour de la rentrée.** Cependant, afin que chacun se sente responsable du bien collectif, nous demandons, dès le jour de la rentrée, un **chèque caution de 60 €uros** pour tout le matériel mis à leur disposition (livres de classes, du C.D.I., matériel d'informatique, de technologie, etc...) Ce chèque sera restitué si aucune détérioration n'a été constatée au cours de l'année scolaire.
- Seuls restent à la charge des familles, les cahiers de travaux dirigés (*anglais, espagnol, etc...*), les livres étudiés en cours, éventuellement le livre de catéchèse (en général tout ce qui reste propriété de l'élève).

**COTISATION A.P.E.L. :** Ne pas faire de chèque, le montant de la cotisation apparaîtra sur la facture.

Cette adhésion est annuelle et facultative : 22€y compris l'abonnement à "Famille Education".

## INFORMATIONS

Pour les autres activités scolaires (voyages, animations, conférences, spectacles, photos de classe...), la participation financière est demandée directement aux familles par les enseignants.